

Direction régionale Grand Est  
de l'ADEME  
09/05/2022

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## Collectivités, adaptez votre territoire au changement climatique

Diagnostic de vulnérabilité, stratégie-plan d'actions,  
évaluation

La direction régionale Grand Est de l'ADEME lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités pour les accompagner dans la mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique.

 **SOMMAIRE**

<b>1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Les activités de l'ADEME.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Contexte national.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. Contexte régional.....</b>	<b>4</b>
<b>2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....</b>	<b>4</b>
<b>3. CIBLES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....</b>	<b>5</b>
<b>4. DESCRIPTION DE L'OPERATION.....</b>	<b>5</b>
<b>4.1 Un accompagnement ciblé sur une étape de la démarche d'adaptation.....</b>	<b>6</b>
<b>4.2 Les étapes du projet.....</b>	<b>6</b>
<b>5. PROCESSUS DE SELECTION.....</b>	<b>6</b>
<b>6. CALENDRIER DE DEPOT ET DE SELECTION DES PROJETS.....</b>	<b>7</b>
<b>7. DUREE DE L'OPERATION.....</b>	<b>7</b>
<b>8. ENGAGEMENTS MUTUELS.....</b>	<b>7</b>
<b>9. RESSOURCES DOCUMENTAIRES.....</b>	<b>8</b>

# 1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## 1.1. Les activités de l'ADEME

L'ADEME - Agence de la transition écologique - est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : énergie et climat, air, économie circulaire et déchets, sols pollués et friches, actions transverses (production et consommation durables, villes et territoires durables).

En matière de climat, les actions de l'ADEME visent à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt porte sur l'accompagnement de collectivités au déploiement de stratégies d'adaptation au changement climatique.

## 1.2. Contexte national

Le changement climatique est une préoccupation majeure qui ne cesse de prendre de l'importance. Si les politiques d'atténuation ont longtemps dominé le débat, l'adaptation aux effets du changement climatique est désormais une question centrale, compte tenu de l'ampleur et de la vitesse des effets constatés et prévisionnels du changement climatique. Cela nécessite des modifications importantes et une intégration du changement climatique dans les processus de prise de décision, notamment au sein des collectivités.

Au niveau national, deux plans d'adaptation ont été adoptés. Un observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC) a été créé. En janvier 2019, le Ministère de la transition écologique et solidaire a publié le second Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2), qui succède au premier plan paru en 2011. Le PNACC 2 a pour objectif de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus. Il intègre notamment certains apports de la COP21 et de l'Accord de Paris pour le Climat.

Dans le cadre des différentes démarches de planification, notamment les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), les collectivités sont légitimes et pertinentes pour définir des stratégies d'adaptation au changement climatique ainsi que pour porter des actions concrètes localement (prise en compte des spécificités et des fragilités du territoire, mais aussi proximité avec les acteurs locaux pour les entraîner dans des dynamiques de changement).

Il s'avère que ces démarches, souvent jugées complexes, peinent à se déployer et peu d'actions concrètes d'adaptation des territoires au changement climatique sont mises en œuvre. En effet, l'approche transversale que nécessite l'adaptation est délicate à appréhender. La marche à franchir est d'autant plus importante que la thématique est relativement récente et nécessite donc une appropriation préalable par les élus, les techniciens et les acteurs locaux.

Ainsi, afin d'aider les collectivités dans leur montée en compétence sur la thématique de l'adaptation au changement climatique, l'ADEME propose la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires : <https://tacct.ademe.fr>) qui permet aux collectivités d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z », du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. TACCT se décompose ainsi en 3 modules consécutifs qui permettent :

- d'analyser la sensibilité du territoire aux impacts du changement climatique (diagnostic de vulnérabilité) à travers l'exposition aux aléas climatiques et les enjeux du territoire,
- de construire des stratégies et mettre en place un plan d'action via la définition de trajectoires d'adaptation,
- d'évaluer les actions à travers la mise en place d'indicateurs associés ainsi que leur suivi.

### 1.3. Contexte régional

Au sein de la communauté de travail régionale sur la transition écologique, la Direction régionale Grand Est de l'ADEME, la DREAL et la Région Grand Est ont formé un groupe de travail spécifique sur le thème de l'adaptation, doté d'une feuille de route sur l'adaptation au changement climatique qui comporte notamment des actions d'accompagnement des collectivités.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit pleinement dans cette dynamique régionale, ainsi que dans une coopération renforcée avec les Agences de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie dans l'objectif de porter une attention particulière aux enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire régional.

Les principales actions directes à destination des collectivités menées par la Direction Régionale Grand Est de l'ADEME ont consisté à former leurs chargés de mission sur le thème de l'adaptation au changement climatique. Certains territoires ont expérimenté un accompagnement spécifique dans le cadre d'un appel à projets national sur l'utilisation d'Impact Climat.

Il s'agit maintenant d'accélérer cette prise de conscience par les collectivités, de les accompagner dans leur réflexion sur le thème de l'adaptation, quel que soit leur niveau d'avancement, en les outillant avec la démarche [TACCT](#) et en les accompagnant dans leur démarche d'adaptation.

## 2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de l'étude énergétique territoriale, le porteur de projet est une collectivité rentrant dans l'une L'ADEME souhaite faciliter le passage à l'action des collectivités, en leur proposant de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt Adaptation au changement climatique.

L'objectif de cet AMI est d'identifier les collectivités volontaires, souhaitant porter fort cette thématique pour que cet enjeu soit pris en compte dans la planification et les prises de décisions, soit intégré de manière transversale dans toutes les compétences de la collectivité, et que des actions opérationnelles intégrant l'adaptation au changement climatique soient menées.

Les collectivités retenues seront accompagnées par un prestataire pour mettre en œuvre une étape de leur programme d'adaptation au changement climatique, en utilisant la démarche [TACCT](#).

Selon l'état d'avancement de la collectivité sur ce thème, le prestataire interviendra via une mission de conseil de 6 à 15 jours pour aider la collectivité à progresser dans son parcours d'adaptation. Cet accompagnement interviendra soit sur le diagnostic, soit sur la construction de la stratégie et du plan d'actions, soit sur la mise à jour de l'évaluation, quel que soit son niveau de maturité en matière d'adaptation au changement climatique.

L'objectif est qu'à l'issue de cet accompagnement, les collectivités puissent, en autonomie, dérouler leur propre démarche d'adaptation (éclairée par une bonne connaissance de leur situation) et la mettre en œuvre en maintenant une coopération entre tous les niveaux de compétence de la collectivité. Les collectivités pourront intégrer cette stratégie dans leurs documents de planification existants.

### 3. CIBLES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet AMI s'adresse aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la région Grand Est qui souhaiteraient intégrer plus avant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique dans leurs décisions et actions, et estiment avoir besoin de soutien technique et de coordination.

Sont concernées les communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) y compris ceux constitués en association, les Syndicats Mixtes de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Parc Naturels Régionaux (PNR).

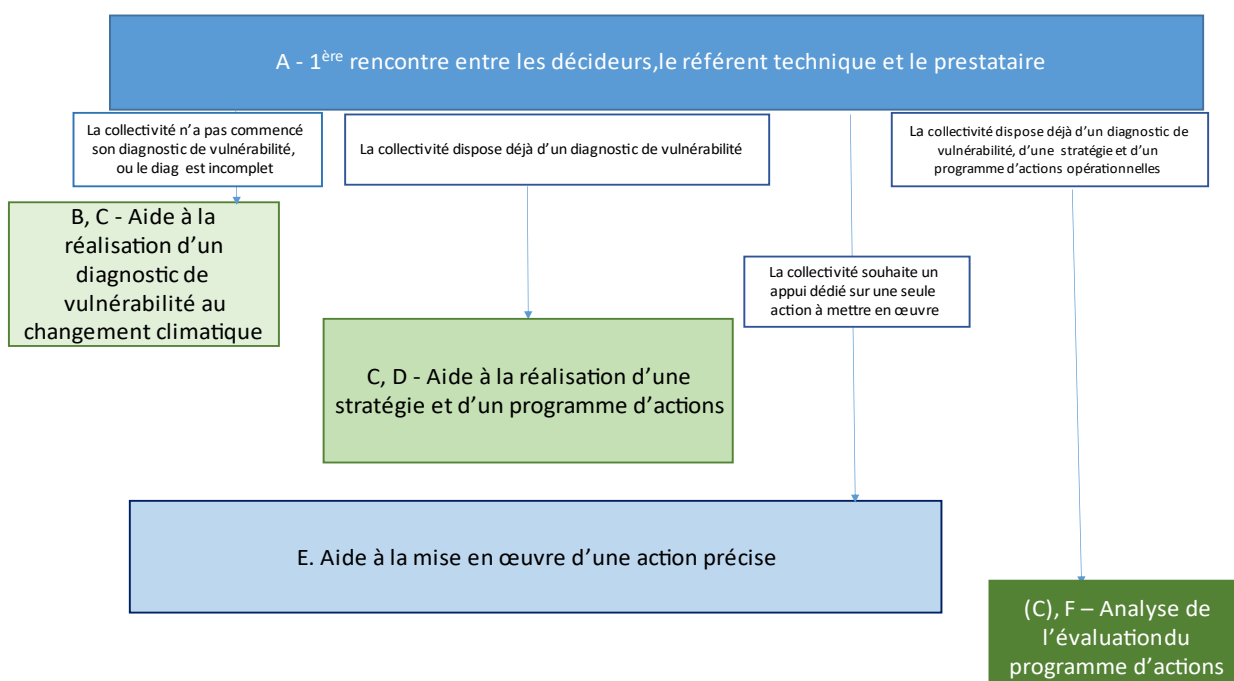
Les EPCI pourront présenter une candidature mutualisée avec une ou plusieurs communes de leur périmètre.

### 4. DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### 4.1. Un accompagnement ciblé sur une étape de la démarche d'adaptation

Au terme du projet, la collectivité aura avancé d'une étape dans sa démarche d'adaptation au changement climatique :

- Si elle n'a pas abordé cet enjeu jusqu'à ce jour, alors le prestataire l'accompagnera dans la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de son territoire (10 jours d'accompagnement),
- Si elle dispose déjà d'un diagnostic de vulnérabilité, alors le prestataire l'accompagnera dans la construction d'une stratégie d'adaptation et d'un programme d'actions (15 jours d'accompagnement),
- Si elle dispose d'un programme d'actions mais souhaite mettre en œuvre une opération significative nécessitant des ressources spécifiques, alors le prestataire l'appuiera avec un appui technique, par exemple étude de faisabilité, de préfiguration, analyse de données, aide à la concertation, etc. (8 jours d'accompagnement),
- si le programme d'action comprenant des indicateurs de suivi est déjà en œuvre, alors elle pourra être accompagnée sur une analyse et une mise à jour du dispositif d'évaluation de sa stratégie d'adaptation au changement climatique (6 jours d'accompagnement).



Un référent technique (chargé de mission approprié au sein de la collectivité) sera désigné pour travailler à la récupération d'informations et à la rédaction des documents. Il sera chargé de collecter les données et de compléter la démarche TACCT mais également d'animer la démarche, d'identifier et de contacter les partenaires à associer à la démarche, d'organiser les éventuels groupes de travail.

Le prestataire assistant à maîtrise d'ouvrage est là pour aider à structurer l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité / de la stratégie et du programme d'actions / de l'évaluation. Il travaille en tandem avec le référent technique, en l'assistant dans l'interprétation des informations, l'utilisation des outils et l'animation des temps collectifs mais ne peut se substituer à lui.

#### 4.2. Les étapes du projet

- A. **Cadrer l'opération** lors d'une première rencontre entre l'équipe projet de la collectivité et le prestataire pour cibler les attentes de la collectivité et les acteurs à mobiliser.
- B. Prendre connaissance du **diagnostic de vulnérabilité** existant, ou s'il n'existe pas encore, le réaliser grâce à [TACCT](#). Cette étape permet d'éclairer sur les risques économiques et sanitaires liés au changement climatique, et de mettre en évidence la stratégie nécessaire. C'est à la fois un travail de recherche pour le référent technique, et un travail collectif regroupant les différents acteurs pour déterminer ensemble les vulnérabilités.
- C. **Faire se rencontrer** les différents acteurs spécialisés (chargés de missions sur les thématiques appropriées, acteurs de filières) pour que le prestataire les sensibilise si nécessaire aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.
- D. Formaliser la **stratégie d'adaptation** au changement climatique, définir des objectifs, hiérarchiser les actions, définir le calendrier, la gouvernance et les moyens dédiés à cette stratégie, en utilisant la démarche [TACCT](#). Il s'agira également d'animer les discussions nécessaires à l'émergence des actions et à l'organisation des échanges entre tous les acteurs pertinents.
- E. Mettre **en œuvre une action spécifique d'adaptation** au changement climatique via un travail sur la conception de l'action : préfiguration, étude de faisabilité, modèle économique etc.
- F. Analyser et **mettre à jour le système existant d'évaluation** de la politique d'adaptation au changement climatique de la collectivité territoriale

## 5. PROCESSUS DE SELECTION

Cet AMI vise une variété étendue de typologies de collectivités territoriales, de localisations géographiques et de niveau d'avancement dans une démarche d'adaptation. Le contenu et le déroulement du projet peuvent varier fortement selon la collectivité.

L'ADEME souhaite également viser des collectivités qui sont à des niveaux variés d'engagement dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Ainsi :

- si la collectivité a déjà réalisé un diagnostic de vulnérabilité (par bureau d'étude, ou par elle-même, avec ou sans [TACCT](#)), elle peut répondre à cet AMI pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour exploiter au mieux les résultats et réaliser ou poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie.
- si la collectivité n'est pas encore pleinement engagée dans la démarche, et manque d'informations sur l'adaptation au changement climatique, la vulnérabilité, et les leviers d'actions possibles, elle peut

répondre à cet AMI et partir de cette volonté de faire, pour aboutir plus facilement à des progrès concrets.

#### Prérequis :

- La collectivité doit être déjà engagée dans un partenariat fonctionnel avec l'ADEME, administratif (contrat en cours) ou technique (suivi de projets),
- Un chargé de mission et/ou un élu de la collectivité participe au réseau Climat Air Energie Grand Est,
- Les collectivités obligées devront avoir validé leur stratégie de Plan Climat Air Energie Territorial

#### Caractéristiques appréciées :

- La collectivité est engagée dans une démarche Territoire Engagé Transition Ecologique, ou Accélérateur de transitions, ou de Contrat de Transition Ecologique ou de Pacte Territorial pour la Relance et la Transition Ecologique.
- le référent technique a suivi en e-learning la formation *Adapter son territoire au changement climatique : Du diagnostic des enjeux aux actions d'adaptation - Niveau 1 (CLIMAT43)* voire également la formation *Adapter son territoire au changement climatique - Passer à l'action : connaître les outils et méthodes pour l'adaptation (CLIMAT 40)*

Contenu du dossier de candidature à cet AMI à transmettre à l'ADEME

- Le formulaire de sollicitation ci-joint complété
- Le Plan Climat Air Energie Territorial s'il existe ou les parties du PCAET validées
- Les éventuelles études de vulnérabilité ou stratégies d'adaptation au changement climatique déjà menées si elles existent.

## 6. CALENDRIER DE DEPOT ET DE SELECTION DES PROJETS

Les candidatures doivent être transmises par mail entre le 11 mai au 11 août 2022, auprès de la Direction Régionale de l'ADEME.

Contact : Hélène Pauly, référente régionale Adaptation au changement climatique – [helene.pauly@ademe.fr](mailto:helene.pauly@ademe.fr)

La sélection des projets retenus sera effectuée courant septembre 2022.

La mise à disposition de la prestation d'accompagnement de l'ADEME est prévue pour octobre 2022.

## 7. DUREE DE L'OPERATION

L'accompagnement du territoire par le prestataire durera 12 mois, dont 9 mois pour la réalisation de l'opération et 3 mois pour la capitalisation de l'expérience.

## 8. ENGAGEMENTS MUTUELS

**La collectivité territoriale s'engage à :**

- Mobiliser du temps passé en interne, en désignant un référent technique dédié, disposant d'un minimum de 40 jours dédiés à l'opération, sur une période de 12 mois.
- Favoriser la transversalité de cette mission en permettant notamment d'associer et en facilitant la mobilisation des personnels d'autres services et des acteurs du territoire pour les réunions et concertations
- Utiliser la démarche [TACCT](#) de l'ADEME tout au long de l'opération

- Participer aux événements du réseau Climat Air Energie Grand Est pour des témoignages et partages d'expérience sur la mise en œuvre de la démarche d'adaptation au changement climatique
- Rédiger un retour d'expérience qui sera publié par la communauté ADEME/DREAL/Région sur le [Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique](#)

**L'ADEME, dans le cadre de la communauté régionale de travail, s'engage à :**

- Mettre à disposition de la collectivité la démarche [TACCT](#), les formations ADEME et les données issues de l'étude de vulnérabilité au changement climatique de la région Grand Est,
- Mettre à disposition de la collectivité une mission d'accompagnement de 5 jours minimum par un prestataire spécialisé en matière d'adaptation au changement climatique,
- Faciliter les partages d'expérience et apporter un soutien technique aux lauréats dans le cadre du réseau Climat Air Energie Grand Est et en mobilisant si nécessaire des partenaires et experts thématiques au sein du Groupe Ressources Adaptation au Changement Climatique (Agences de l'eau, ONF, CNPF, Chambres consulaires, etc.)
- Valoriser les retours d'expérience au sein du [Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique](#)

## 9. RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires : TACCT : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/628-233>

Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique des territoires : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>

<https://formations.ademe.fr>

Etude de vulnérabilité au changement climatique de la Région Grand Est : mise à disposition à venir